

LYON, le 10 Octobre 1810.

M



NOTRE lettre du 10 Décembre 1808 vous a prévenu que, d'après le conseil de nos amis et par prudence, nous avons arrêté le cours de nos Affaires: elles ont été reprises, ainsi que nous vous en avons informé, le 13 janvier 1809.

Nous avons aujourd'hui la douce satisfaction de vous annoncer, que nous avons pleinement rempli nos engagements en capital et intérêts.

Notre Société étant expirée, elle a été dissoute d'un commun accord, et la liquidation en est réservée à N. S. B.^d PUY. Nous vous prions, en conséquence de prendre note de sa signature ci-bas, pour ladite liquidation.

Nous vous remercions, M de la confiance dont vous nous avez honorés, et nous vous recommandons les nouveaux établissemens dont chacun de nous pourra vous faire part.

Nous avons l'honneur d'être avec considération.

B.^d PUY, DAPPLES et C.^e

N. S. B.^d PUY cessera de signer.

N. S. DAPPLES cessera de signer.

N. S. DUC cessera de signer.

Signature de N. S. B.^d PUY, pour la liquidation.